



Rue du Champ de Courses  
76370  
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Date de convocation : 11/05/2026

Date d'affichage : 11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

**Étaient présents :** Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Gilles BIMONT, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Fanie EVRARD (arrivée au point 47/26), Yann TROTEL, Candice BILLIER, Romain OSVALT (arrivée au point 50/26), Gilles LECLERC, Dominique DARBON

**Étaient Absents :** M. CAILLY Pascal a donné pouvoir à Ronald SAHUT  
Mme CLEMENT Priscille a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE  
Mme Fanie EVRARD (jusqu'au point 46/26)  
M. Romain Osvalt (jusqu'au point 49/26)

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	2
Votants	19

**OBJET :**

**TARIF DES BOISSONS – VENTE LORS DES  
MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion des manifestations communales.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Rosé pamplemousse	Le verre	1,00 €
	La bouteille	6,00 €
Grande Bouteille d'eau		0,50 €
Boisson sans alcool (soda, jus d'orange...)		1,00 €
Bière		2,00 €
Cidre (bouteille)		3,00 €
Rosé (bouteille)		5,00 €
Rouge (bouteille)		5,00 €
Crémant (bouteille)		10,00 €
Champagne (bouteille)		15,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'appliquer ces tarifs à compter de ce jour
- Précise que les recettes correspondantes seront prises en charge par la régie de recettes Animations de la Commune imputées à l'article 70688 du budget communal

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,  
P. LEGOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260518-57-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026  
Publication : 28/05/2026